

AFFAIRE No 30

VOIRIE PRIMAIRE DE LA ZAC II DE MOUFIA

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par convention du 23 octobre 1987, la Commune de Saint-Denis a confié à la SEDRE un mandat pour la réalisation de la voirie primaire de la ZAC II de Moufia.

Cet ouvrage est estimé actuellement à 15 000 000 F -dont une tranche de 11 500 000 F a été retenue au titre de l'OID-.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- 1o) d'approuver le plan de financement de cette tranche ;
- 2o) de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes, et d'autoriser également la SEDRE à les percevoir directement ;
- 3o) de prévoir au Budget la part communale correspondante qui sera reversée à la SEDRE.

M. CAMILLE BOURHIS DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Elle est favorable.

Commission des Finances

Elle émet également un avis favorable.

Le plan de financement de cette tranche serait le suivant :

- FEDER	5 750 000
- FIDOM	3 450 000
- Commune	2 300 000
	<hr/>
Total	11 500 000

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 24 JUIN 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

